

Centre  
de services scolaire  
du Lac-Saint-Jean

Québec 



**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ PARITAIRE EBP DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES**

PROJET de procès-verbal de la réunion du comité paritaire EBP FGA, tenue le 12 novembre 2020 à 9h15 sur la plateforme Teams.

**PRÉSENCES :**

**POUR LE CENTRE DE SERVICES**

Jérôme Carette  
Manon Lepage  
Julie Truchon

**POUR LE SYNDICAT**

Claude Côté  
Joël Gagné  
Pascale Juneau  
Dany Simard

**ABSENCES :**

Annie Bouchard

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	<b>MOT DE BIENVENUE</b>	<p>Monsieur Joël Gagné souhaite la bienvenue aux membres du comité.</p> <p>Madame Julie Truchon est responsable du secrétariat.</p>	
2.	<b>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<p>Monsieur Joël Gagné fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mot de bienvenue ;</li> <li>2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;</li> <li>3. Lecture et adoption du procès-verbal du 17 décembre 2019 ;</li> <li>4. Démarche d'aide de la FGA ;</li> <li>5. Règles budgétaires ;</li> <li>6. Affaires nouvelles : <ol style="list-style-type: none"> <li>6.1 _____</li> <li>6.2 _____</li> </ol> </li> <li>7. Levée de la rencontre.</li> </ol>	<p>L'acceptation de l'ordre du jour est proposée par monsieur Jérôme Carette.</p> <p>Accepté à l'unanimité.</p>
3.	<b>LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 DÉCEMBRE 2019</b>	<p>Monsieur Joël Gagné fait la lecture du procès-verbal.</p> <p><b>4. Mesure de soutien spécifique à la FGA</b></p> <p>Madame Stéphanie Bonneau demande qu'une correction soit apportée au point 4, avant dernier paragraphe, du procès-verbal afin de spécifier que la clientèle en grande difficulté est précisément la clientèle en intégration sociale.</p> <p>Le syndicat fera parvenir le procès-verbal modifié à la partie patronale.</p> <p><b>5. Démarche d'aide</b></p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Madame Bonneau précise que les cours en co-enseignement, qui étaient offerts par les enseignants tuteurs de Damase et du PFE lors de l'accueil des élèves, n'ont pu être maintenus étant donné le contexte actuel lié à la pandémie.</p> <p>Elle tient aussi à préciser que monsieur Daniel Morissette dresse un profil pour tous les élèves et non seulement pour les élèves qui n'ont pas fréquenté l'école depuis un certain temps.</p> <p>Madame Claude Côté mentionne que les enseignants ont accès à l'historique scolaire de l'élève provenant du secteur jeune et que cela facilite leur accueil.</p> <p>Madame Pascale Juneau questionne si l'historique de l'élève inclut le plan d'intervention de l'élève réalisé au secteur jeune. Madame Stéphanie Bonneau explique qu'un résumé de l'historique de l'élève est fait, présentant les principales informations du dossier de l'élève.</p> <p><b>Procès-verbal du 11 juin 2019</b></p> <p>Monsieur Joël Gagné rappelle que la rencontre du 11 juin 2019 avait été faite de façon conjointe avec la FP et que suivant cela, deux comités ont été formés pour la FP et la FGA. Par conséquent, il propose que l'acceptation du procès-verbal du 11 juin 2019 soit faite sous réserve de l'acceptation qui sera faite à la rencontre du comité EBP de la FP.</p>	
4.	<b>DÉMARCHE D'AIDE DE LA FGA</b>	<p>Madame Stéphanie Bonneau fait la présentation de la démarche d'aide à l'élève utilisée à la formation générale des adultes. Elle tient à souligner la collaboration de mesdames Mélanie Jean et Sara Tremblay dans la réalisation du document de la démarche d'aide.</p> <p>Elle présente et explique chacune des étapes composant la démarche d'aide ainsi que les intervenants impliqués dans chaque étape :</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avant l'entrée de l'élève au CFGA               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Pont avec le secteur jeune</li> <li>b. Visite du centre</li> <li>c. Rencontre de parents</li> </ol> </li> <li>2. Lors de l'entrée de l'élève au CFGA               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Accueil</li> <li>b. Suivi</li> </ol> </li> <li>3. En cours d'année scolaire               <ol style="list-style-type: none"> <li>a. Rencontres tuteurs</li> <li>b. Rencontre de concertation</li> <li>c. Rencontre bilan</li> <li>d. Visite de parents</li> </ol> </li> </ol> <p>Elle explique que 95% des élèves ont des rencontres avec leur tuteur et doivent se donner des objectifs SMART (spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, dans le temps) afin de soutenir leur réussite scolaire. Ces objectifs sont consignés dans le cadre du projet éducatif.</p> <p>Elle présente les valeurs qui soutiennent la démarche d'aide et précise le rôle de la direction à l'intérieur de celle-ci.</p> <p>Madame Pascale Juneau questionne à l'étape 3, lors des rencontres de concertation, si celles-ci visent le suivi du plan d'intervention et si cela s'adresse à l'ensemble de la clientèle de la FGA ou seulement à Goyer. Elle questionne si la structure mise en place, pour traiter des plans d'interventions, est faite tel que prévu à la convention.</p> <p>Madame Stéphanie Bonneau donne des précisions sur la rencontre de concertation visant le suivi de chaque dossier d'élève et sur la consignation des informations dans la base de données SARCA. Elle mentionne que l'ensemble des intervenants, ainsi que la direction, doivent être présents pour assurer la réussite de ces rencontres. Elle spécifie que la structure de suivi, liée au plan d'intervention au secteur jeune, n'est pas transposable dans son intégralité en FGA.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Madame Pascale Juneau demande si, en amont des rencontres de concertation, un temps est prévu pour prendre connaissance des plans d'intervention des élèves provenant du secteur jeune. Madame Stéphanie Bonneau explique que les plans d'interventions sont tenus lors de la présentation des dossiers au secteur des jeunes. C'est monsieur Jean-Michel Côté, enseignant orthopédagogue, qui fait un résumé et consigne dans la banque de données. Elle mentionne que le plan d'intervention du secteur jeune devient moins adapté dans le contexte du vécu de l'élève à la FGA.</p> <p>Madame Stéphanie propose que soit présenté un exemple lors d'une prochaine rencontre.</p> <p>Madame Pascale Juneau suggère qu'il soit spécifié, dans la démarche d'aide, que la présentation et le suivi du plan d'intervention visent l'ensemble des élèves, et non spécifiquement ceux de Goyer. Elle demande aussi des précisions sur le mode de fonctionnement lors des rencontres de concertation.</p> <p>Des discussions s'ensuivent afin de clarifier et préciser le déroulement des rencontres de concertation.</p> <p>Madame Pascale Juneau mentionne la pertinence d'ajouter, à la démarche d'aide, le droit de la direction d'accepter ou non les recommandations de l'enseignant dans la DAE. Madame Stéphanie Bonneau confirme que la précision sera ajoutée dans la démarche d'aide.</p> <p>Monsieur Jérôme Carette précise que les balises, de la démarche d'accès aux services prévus à l'article 8-9.00 pour le secteur des jeunes, ne sont pas nécessairement applicables dans leur intégralité au chapitre 11 pour le secteur de la FGA. Par conséquent, pour la démarche d'aide à la FGA, il est possible de s'inspirer de celle du secteur des jeunes, mais il ne considère pas qu'il s'agit d'une obligation. Il confirme l'application du mécanisme de la clause 8-9.04 E), en lien avec la clause 11-10.12 E), mais pas le concept de démarche d'aide et de plan d'intervention du secteur jeune pour le secteur de la FGA.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>En réponse à une question de madame Pascale Juneau, madame Stéphanie Bonneau explique que les modifications seront apportées au document et qu'il sera par la suite présenté en CPPE et en assemblée générale. Par la suite, le document officiel sera déposé au prochain comité EBP.</p>	
5.	RÈGLES BUDGÉTAIRES	<p>Madame Stéphanie Bonneau présente les montants reçus de la mesure "Accroche-toi en FGA" et fait état de la bonification reçue comparativement à 2019-2020.</p> <p>Elle donne des précisions concernant la répartition de la mesure. Pour Damase-Boulangier, un orthopédaogogue a été engagé à temps plein. De plus, des montants ont été ciblés pour répondre au nombre élevé de besoins en orthopédagogie et en formation de base en orientation au PFE. La balance des sommes a été utilisée pour ajouter des services d'orthopédagogie.</p> <p>En réponse à une question de madame Pascale Juneau, madame Stéphanie Bonneau confirme que des consultations sur la répartition budgétaire ont lieu une année sur deux et que le budget sera présenté lors de son prochain CPPE.</p> <p>Monsieur Jérôme Carette propose que la prochaine rencontre du comité EBP de la FGA se déroule immédiatement après le CRT de la FGA devant se tenir au printemps. Cela permettrait de traiter les règles budgétaires simultanément et de voir les précisions pour le comité EBP.</p>	
6.	AFFAIRES NOUVELLES		
6.1		Rien à ce point.	
8.	LEVÉE DE LA RENCONTRE	Levée de la rencontre : 10h30	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
			La levée de la rencontre est proposée par Joël Gagné. Acceptée à l'unanimité.

Julie Truchon, secrétaire de la rencontre

---

Madame Pascale Juneau, présidente  
Syndicat de l'enseignement

---

Monsieur Jérôme Carette, directeur  
Service des ressources humaines